

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **PERGAQUICK A200**· No CAS: 121-69-7
· Numéro CE: 204-493-5
· Numéro index: 612-016-00-0
· Numéro d'enregistrement: 01-2119950342-44

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Initiateur de réaction
Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse
Schlavenhorst 71
D-46395 Bocholt
Tel: +49 2871 9902-0
Fax: +49 2871 9902-50

· Service chargé des renseignements:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail
Competent person:
* Sales Manager Germany: Mr. Ansgar Pappenheim, e-mail: a.pappenheim@pergan.com
* Export Sales Manager: Mr. Dr. Thomas Philipps, e-mail: dr.philipps@pergan.com
* Environment protection / : Mr. Christoph Wilting, e-mail: c.wilting@pergan.com
Security of labour

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.
Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS06 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: N,N-diméthylaniline

· Mentions de danger H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330 Rincer la bouche.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

Nom du produit: **PERGAQUICK A200**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation** 121-69-7 N,N-diméthylaniline
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 204-493-5
- **Numéro index:** 612-016-00-0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
-  **Autoprotection du secouriste d'urgence.**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever les vêtements imprégnés du produit.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Nettoyage mécanique ou mélanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

Nom du produit: **PERGAQUICK A200**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
 - Eviter la formation d'aérosols.
 - En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
 - N'employer que dans des secteurs bien aérés.
 - Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
 - N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- **Indications concernant le stockage commun:**
 - Ne pas conserver avec peroxydes organiques.
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
 - Stockage nécessaire dans un local collecteur.
- **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):**
 - 0 +30°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 - Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****121-69-7 N,N-diméthylaniline**

VME	Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 5 ppm
	C2 ; Risque de pénétration percutanée

· **DNEL****121-69-7 N,N-diméthylaniline**

Dermique	DNEL Longterm System	2,988 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	3,406 mg/m ³ (Worker)

· **PNEC****121-69-7 N,N-diméthylaniline**

PNEC Marinewater sed	4,942 mg/kg sed dw (-)
PNEC Freshwater	0,023 mg/l (AF 100)
PNEC Freshwater sed	4,942 mg/kg sed dw (-)
PNEC Soil	1,906 mg/kg soil dw (-)
PNEC STP	5,948 mg/l (AF 10)
PNEC Marinewater	0,002 mg/l (AF 1.000)

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Conserver à part les vêtements de protection.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: PERGAQUICK A200

(suite de la page 3)

- Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
- **Protection respiratoire:** En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
 Filtre A2
 - **Protection des mains:** Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - **Matériau des gants** Gants de protection
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Néoprène
 - **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux:**  Lunettes de protection hermétiques
 - **Protection du corps:**  Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

- **Forme:** Liquide
- **Couleur:** Jaunâtre
- **Odeur:** Caractéristique

· **valeur du pH à 20 °C:** 7,4**· Changement d'état**

- **Point de fusion/point de congélation:** 2 - 3 °C
- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 192 - 195 °C

· **Point d'éclair** 75 °C· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.· **Densité à 20 °C:** 0,96 g/cm³**· Solubilité dans/miscibilité avec**· **l'eau:** Non déterminé.· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** non déterminée**· Viscosité:**· **Dynamique à 20 °C:** 2 mPas· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****· 10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.

· Indications complémentaires:

Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

Nom du produit: **PERGAQUICK A200**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

-
- Toxicité aiguë**
- Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****121-69-7 N,N-diméthylaniline**

Oral	LD50	951 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.690 mg/kg (lapin)

· **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Effet d'irritation
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****121-69-7 N,N-diméthylaniline**

EC50 / 72h	22 mg/l (alga)
LC50 / 96h	53,7 mg/l (piscis)

-
- 12.2 Persistance et dégradabilité**
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

-
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation**
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

-
- 12.4 Mobilité dans le sol**
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:**

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

· **Emballages non nettoyés:**

-
- Recommandation:**
- Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Nom du produit: **PERGAQUICK A200**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN2253
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	UN2253 N,N-DIMÉTHYLANILINE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT N,N-DIMETHYLANILINE, MARINE POLLUTANT N,N-DIMETHYLANILINE
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
 	
· Classe · Étiquette	6.1 (T1) Matières toxiques. 6.1
· IMDG	
 	
· Class · Label	6.1 Matières toxiques. 6.1
· IATA	
	
· Class · Label	6.1 Matières toxiques. 6.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : N,N-diméthylaniline
· Marine Pollutant:	Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	100 ml
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E4 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· RID / GGVSEB:	voir ADR
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	100 ml
· Excepted quantities (EQ)	Code: E4 Maximum net quantity per inner packaging: 1 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

Nom du produit: **PERGAQUICK A200**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 50 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **A noter:** Suivre les réglementations locales/nationales.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Protection de l'environnement / Sécurité du travail
- **Contact:** Tel: +49 2871 9902-0
E-mail: mail@pergan.com
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 - Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 - Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**